CONDITIONS:

[P]IASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Un abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine Bagley, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressement pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

WM. BAGLEY.

23 août—5m

LIGNE DE PAQUEBOTS:

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE. CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
	13 Octobre,
20 Novembre,	28 Décembre.
5 Février,	13 Mars,
20 Avril,	28 Mai,
5 Juillet,	13 Août.
20 Septembre,	

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
	28 Octobre,
5 Décembre,	13 Janvier,
20 Février,	29 Mars,
5 Mai,	13 Juin,
20 Juillet,	28 Août.
5 Octobre,	

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
	13 Novembre,
20 Décembre,	28 Janvier,
5 Mars,	13 Avril,
20 Mai,	28 Juin,
5 Août,	13 Décembre.
20 Octobre,	

NAVIRE CRÉOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
	28 Novembre,
25 Janvier,	13 Février,
20 Mars,	28 Avril,
5 Juin,	13 Juillet,
20 Août,	28 Septembre
5 Novembre,	

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
	13 Décembre.
20 Janvier,	28 Février,
5 Avril,	13 Mai,
20 Juin,	28 Juillet,
5 Septembre,	13 Octobre.
20 Novembre,	

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR PITTSBURG, *Et tous les ports intermédiaires.*

Le bateau à vapeur **TRENTON**, capitaine Hart, partira pour les susdits ports vendredi, 15 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Orléans, No. 15.

14 fév

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS, *Et les ports intermédiaires.*

Le bateau à vapeur **VERMILLON**, capit. Debhoussaye, maintenant en chargement, vis-à-vis la rue Gravier, et partira demain matin, 8 du courant, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

GRAY, DURRIVE & CO, rue de Nouvelle-Levée, No. 15.

7 fév

POUR TAMPICO.

La belle goëlette fine voilière **LAFAYETTE**, capitain Williams, qui a la plus grande partie de son chargement allant à bord, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron, ou à

J. DUFART, rue Royale, No. 100.

21 fév

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets **MAGNOLIA**, capitaine Webb, partira positivement du chemin à coulisse, samedi, 16 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 11.

14 féb

POUR LA MOBILE.

La goëlette **SARAH**, capitaine Stark, est prêt à recevoir du fret en face les magasins Eleus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou chez

TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

14 fév

POUR LE HAVRE.

Le brick tout neuf et fin voilier **GEORGE GARDNER**, capitaine Hartford, ayant engagé la majeure partie de son chargement, fera voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, ou HARRISON, BROWN & CO.

12 féb

POUR BOSTON.

Le beau brick très fin voilier doublé et chevillé en cuivre **JOHN A. ROBB**, capitaine Bennett, partira immédiatement et est prêt à aller prendre un chargement à la côte. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à

HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.

28 janv

POUR BOSTON.

Le brick **A. I. AVIS**, capitaine Thompson, est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.

28 janv

POUR LA MOBILE.

La goëlette **LOUISIANA**, vis-à-vis le Rail-Road, est prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. S'adresser à

TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

28 janv

POUR MATAMORAS.

La goëlette **PEARL**, capitaine Choate est prête à recevoir un chargement pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11.

5 fév

A VENDRE—La goëlette pilot-boat **EAGLE**, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO. Rue Royale, No. 117.

5 fév.

POUR NANTES.

Le brick **ROMULUS**, capitaine Moran, partira le 12 du courant. S'adresser à bord ou à

J. MAGER.

4 fév

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe **CHS. HENRY** cap Wellen, est maintenant prêt à recevoir un chargement. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.

5 fév

MARSEILLES WINE for sale by S MAGER. j 23

POUR PITTSBURGH, *Et les ports intermediaires.*

Le bateau à vap. **TRENTON**, capitaine Hart, partira positivement pour les susdits ports, dimanche matin, 17 courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH.

16 fév

POUR LAFOURCHE INTERIEURE.

Le bateau à vapeur **LAFOURCHE**, bien connu, capit. Carter, partira dimanche prochain, 17 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

15 fév

A FRETER OU A LOUER.

Le brick **DR. FRANKLIN**, capit. Chase, fin voilier doublé et chevillé en cuivre de 170 tonneaux, contenant 1500 barils sera prêt à charger en peu de jours. S'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à

THOMSON & GRANT.

19 fév

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier **BOREAS**, capitaine Babbidge, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à

THEOD. NICOLET & CO.

13 fév

POUR TAMPICO.

La goëlette **ELIZA-THOMAS**, capitaine Butler, partira positivement demain mardi, ou après demain. Pour quelques barils de fret ou passage, s'adresser à

J. DUFART, rue Royale, No. 100.

18 fév

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets **LOUISIANA**, capitaine A. Smith, est prêt à recevoir du fret. Pour passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

15 fév

A FRETER—Le brick neuf fin voilier **GRACCHUS**, doublé en cuivre, capitaine Snow, du port de 1,500 barils et en bon état pour entreprendre un voyage. S'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à

HARRISSON, BROWN & Co., Rue Royale, No. 117.

15 fév.

A FRETER—La goëlette neuve **SANTA-ANNA**, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Fooks, du port de 88 ton. ou 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à

HARRISSON, BROWN et Co.

15 fév.

AVIS.

HOTEL DE LA MARINE ET DES HABITANS.

Ed. L'HOTE,

TENANT le dit hôtel, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il vient de faire refaire de nouvelles réparations dans ledit établissement ainsi que dans les chambres de bains, qui resteront fermées jusqu'au 23 du courant, et seront rendues à la disposition du public le 25 dudit mois.

Il n'a rien négligé pour continuer à conserver la confiance qu'il a tâché de mériter jusqu'à ce jour tant pour la tenue de la table, que pour celle des chambres des personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur présence.

Malgré ces grandes dépenses, les prix de l'hôtel sont toujours les mêmes.

Chambre et pension au mois,	$40, 00
Pension seulement,	30, 00
Do. dîner seulement,	20, 00
Extra Pensionnaire.	
Déjeûner	0, 50
Dîner,	0, 75
Table et logement par jour	1, 50
La table d'hôte au comptant.	
Déjeûner,	0, 50
Dîner,	0, 75

11 fév—15

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de Thomas Toby & Co.

THOMAS TOBY.

Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—1t P

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé **HARRY**, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.

SILVESTRE & FILS.

30 jan—30

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par

HARRISON, BROWN & CO. No. 17, rue Royale.

9 fév

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par

MEDELICE THOMAS, No. 77, rue de la Levée.

9 fév

EXCHANGE ON FRANCE, By J MAGER. jan 22

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, la négresse **LORISE**, se disant appartenir à M. Sérisée, et le nègre **ROBERT**, se disant appartenir à Mme. d'Hébécourt. Les propriétaires des dits esclaves voudront bien les réclamer en payant les frais de geôle et d'insertion.

JACQUES CHARBONNET, shérif.

11 fév

400 ROULEAUX Toile d'Emballage unie et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par

FOSTER & HUTTON

28 janv

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par

THOMSON & GRANT, rue de la Vieille Levée, No. 41.

19 fév

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par

J. THAYER & CO, rue des Magasins, No. 29.

19 fév

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 boucauts de fil de carets assortis.

CARRIERE & BORDUZAT.

19 fév

VIN DE MARSEILLE à vendre par J. Mager, savoir: en caisses, Gruau Larose, Champagne, Médoc, Frontignan do. 19 fév.

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole,—400 barils de genièvre de Baltimore, qualité supérieure, fabrique de Campbell; 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité; 40 barriques d'eau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT, rue de la Vieille-Levée, No. 41.

19 fév

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantoufles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT, rue de la Vieille Levée.

19 fév

VIN DE CANARIE.—60 pipes, 30 demi pipes et 300 quarts de tonneaux de vin de Canari, marqué de Cogswell, en déchargement du brick Dr. Franklin, de la Grande Canarie, (ayant droit au drawback) à vendre par

THOMSON & GRANT, rue de la Vieille Levée, No 41.

19 fév

ATTENDU que Hélaire Julien Domingon, encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, m'a adressé la demande d'annuler les deux hypothèque spéciales, chacune pour la somme de huit mille piastres que Jules Balloc comme sa sécurité, a souscrites en faveur de l'Etat de la Louisiane, sur un terrain situé en cette ville, composé de deux lots, numéros 21 et 22, ayant ensemble 62 pieds de face sur la rue Madison et 65 pieds ou environ de profondeur (mesure française), avec les constructions qui sont dessus, par deux actes passés devant Louis T. Caire, not. public, en cette ville, l'un daté le 2 de mars 1830, et l'autre le 10 de février 1833.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition s'ils en ont; à ce que les dites hypothèques soient radiées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 12 février 1833.

[L. S.] A. B. ROMAN.

Signé Par le gouverneur, G. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

14 fév—30

AVIS—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, savoir: le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5240, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur, A. B. ROMAN.

Geo. Eustis, Secrétaire d'Etat.

30 jan—30

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

HABITATION MOSSY EN TERRAINS.

LE soussigné prend la liberté d'informer le public qu'ayant été maintes fois sollicité pendant les années précédentes de diviser en terrains de ville son beau bien de campagne qui sous le rapport de la situation est vraiment "unique", cédant enfin à la demande réitérée des personnes désireuses d'en acheter et de s'y établir, et pensant que le temps est maintenant venu où l'intérêt public requiert que cela se fasse, il en a conséquemment formé un plan sur une grande échelle, assisté de M. Joseph Pilié, voyer de la ville, et l'offrira en vente par **TERRAINS**, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, le mercredi 27 du courant, à midi, à un, deux et trois ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Il serait inutile de m'étendre au delà de cette annonce pour mes concitoyens en général, mais pour l'instruction d'un grand nombre d'étrangers qui se trouvent actuellement parmi nous, je dirai de plus que le bien maintenant divisé en terrains de ville, est situé sur la rive droite du fleuve Mississipi, précisément en face de la ville de la Nouvelle-Orléans, (depuis le marché aux légumes jusqu'à la Douane), que cette situation n'a pas d'égale en beauté dans tout le voisinage de la Nouvelle-Orléans, et qu'elle possède de nombreux et grands avantages; la ville et le hâvre de la Nouvelle-Orléans sont en face et frappent la vue du premier coup d'œil, ainsi que le fleuve et les faubourgs (qui offrent un aspect magnifique et délicieux.) Le hâvre y est excellent et sous le rapport de la sécurité des navires est de beaucoup supérieur à celui de la Nouvelle-Orléans, en ce qu'il est garanti par sa rive et sa position des vents les plus dangereux, et qu'il possède une côte saine avec de l'eau d'une profondeur suffisante pour les grands navires, qui en conséquence peuvent y déposer, charger et décharger leurs cargaisons avec une grande facilité, et le temps n'est pas éloigné où dans les magasins et entrepôts de ce côté, il sera déposé une grande partie des produits du vaste intérieur de notre territoire.

D'après la situation de cette ville elle ne peut manquer d'avoir un rapide accroissement placée comme elle l'est, entre les deux villes de McDonough et Davergès, qui l'avoisinent, et dont les rues et avenues doivent se joindre et correspondre.

Pour donner une valeur élevée et immédiate aux propriétés de l'autre bord du fleuve et engager les personnes aisées à y résider avec leurs familles plutot que de demeurer du côté de la ville, il ne faudrait que deux grands bateaux-à-vapeur qui traverseraient sans cesse le fleuve d'un bord à l'autre (lesquels bateaux sont sur le point d'être établis,) étaient en activité, quel homme doué de sens commun, quel artisan, quel propriétaire de charrettes, quel manœuvre, dont les affaires sont en ville, achetteraient des terrains ou résideraient dans les fauxbourgs Lafayette et Livaudais (qui demandent une marche de trois milles) dans la boue ou accablés par un soleil brûlant pour aller chez eux et de trois milles pour en revenir, tandis qu'ils pourraient traverser la rivière et être chez eux dans l'espace de 5 minutes. Il n'y en aurait certainement pas un seul. Maintenant même avec les bateaux ordinaires du ferry on la traverse en 6 ou 8 minutes (car elle n'a que 1,900 pieds de largeur) de sorte qu'une personne demeurant de l'autre côté peut quitter la Bourse de M. Hewlett et être chez elle en 7 ou 8 minutes avec la plus grande facilité. Quant à la santé, la fièvre jaune n'a jamais exercé ses ravages de ce côté du fleuve, et la terre y est aussi élevée qu'en quelqu'endroit que ce soit sur ses bords.

Comme ces terrains seront vendus sans reserve pour les prix qui seront offerts, il est rare que l'on rencontre de semblables occasions pour faire de bons placements de fonds. Le plan, qui présente de grands avantages sera exposé à la Bourse sous peu de jours.

Aussi, après la vente de la terre, un atelier de 40 ESCLAVES, m'appartenant, sera vendu à un et deux ans de terme. 8 fév.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, à la bourse de Hewlett, le lundi, 25 février 1833, UN TERRAIN, situé à l'encoignure des rues Carondelet et Poydras, ayant 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds à la seconde. Il existe sur ce terrain une bonne maison en briques, de 4 appartemens, gallerie et cabinets, formant encoignure, et une bâtisse en bois servant de cuisine. Les bâtisses ont été nouvellement faites et sont payées.

Conditions—$1750 payables le 23 août 1833, $1241 le 29 janvier 1834, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 fév

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse, il sera vendu, samedi, 2 mars prochain, au café de la nouvelle Bourse et à l'heure de midi, les biens ci-après, dépendant de la communauté d'Antoine Cheisenaydre et de feue Celeste Frederick, épouse legitime; savoir:

1o. **UN LOT DE TERRE** situé au faubourg Clouet, mesurant 32 pieds de face sur 118 de profondeur, (mesure française) borné d'un côté par Théodule Wiltz, et de l'autre par le lot de terre suivant; ensemble ses dépendances.

2o. **UN AUTRE LOT DE TERRE** ayant les mêmes dimensions et situé au même lieu, borné par la précédente propriété et par Bastien Cheisenaydre, avec ses améliorations.

3o. Un esclave nommé HENRY, griffe américain, âgé d'environ 30 ans, et depuis 8 ans dans le pays, un peu tonnellier, charretier, bonne pelle, pioche et hache.

4o. CUPIDON, nègre de nation congo, âgé d'environ 60 ans, charretier, bon sujet, sans défaut.

5o. MARIE-JOSEPH, orpheline, creole, âgée d'environ 3 ans.

Conditions—Les propriétés foncières payables à un crédit de 1, 2, et 3 ans, et les esclaves à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de M. Octave de Armas, notaire public.

31 jan—11, 2ps.

EXTRAIT D'ABSYNTHE SUISSE, première qualité, grandes bouteilles, à vendre à bas prix, par

F. PERRET, rue Toulouse, No. 53. 31 janv

Aussi: 164 actions de la Banque de Cité.

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co, dorénavant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à coté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de fournitures de maison consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glands, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE, P. J. SALVETAT.

22 jan

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE. *Rue Bienville No. 59.*

LES sousignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Américains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydraulique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN. JOHN STROUD.

De l'ancienne raison de société François & James Kain.

23 janv

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS *ET AUX AMATEURS DE FLEURS.*

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 39.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de

DUCONGE & PEYCHAUD, Rue de Chartre, No. 39.

15 jan

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'*Asperges* qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à

WM. SMITH, rue de la Donane, No. 93.

15 janv

MADAME FESSARD, accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185.

8 fév—☞

ON a l'honneur de prevenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

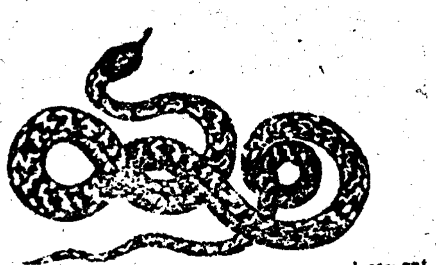

LE BOA CONSTRICTEUR, le grand serpent de Java, plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 23 janv.—1m

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Mardi, 5 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Soulas, les esclaves ci-après décrits, savoir:

PHILONISE, négresse, âgée d'environ 35 ans, avec son enfant Eugène, âgé de neuf ans.

GUSTAVE, mulâtre, âgé d'environ 14 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour, MARTIN BLACHE, Rég.

4 fév

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régistre des Testaments*—Jeudi, 7 mars 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu William H. Ireland, les esclaves suivans savoir:

HAYES alias Tom, nègre âgé d'environ 18 ans.

GEORGE, nègre âgé d'environ 16 ans.

TOM alias Thomas âgé d'environ 16 ans.

Conditions—4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

MARTIN BLACHE, Régistre.

N. B. Les actes de vente seront passés par H. Pédesclaux not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 fév

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Cazenave a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Bernard Cazeaux, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour, J. B. D. VOISIN, régister.

16 fév.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 1er. mars 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Auguste Fraichenant, le nègre esclave nommé **JACK**, âgé d'environ 40 ans; lequel sera vendu sans aucune garantie, excepté quant au titre. Conditions, de la vente: Comptant.

Par ordre de la Cour, MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé devant A. Mazureau not. pub. 29 janv

ECOLE DE TIR AU PISTOLET

Tenue par Ch. ANDRIEUX.

CHARLES ANDRIEUX, professeur et inventeur d'une méthode sure pour tirer parfaitement à balle le pistolet, le fusil et la carabine, après avoir donné ses leçons pendant sept mois à New-York et Philadelphie, où la bonté de cette méthode a été reconnue tant par le peu de temps qu'il faut pour l'apprendre, que par l'avantage qu'elle offre de ne pas oublier même en ne la pratiquant pas, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir dans cette ville une école de tir au pistolet.

Il fait tirer ses élèves de 25 à 30 pas (*indistinctement des deux mains*) et lorsqu'ils sont tirés ils enlèvent un petit oiseau trois ou quatre fois de suite et les coups qui ne touchent pas sont au plus à deux ou trois pouces.

Ch. Andrieux s'engage envers ses élèves à leur faire atteindre le but dans 8 à 10 leçons de 20 minutes chaque, et à ne rien recevoir s'ils ne réussissent pas.

Le prix des leçons est de $30, plus les coups de pistolets à raison de trente pour une gourde (*[illegible]*) *en outre une gourde pour les poupées qu'il cassera au tir.* Les personnes qui n'auront que quelques jours à rester dans cette ville et qui désireraient prendre des leçons, peuvent également les prendre, le professeur leur garantit la réussite.

Ch. Andrieux demeure au-dessus du magasin de M. Ls. Mathé, rue de Chartres No. 113, où on le trouvera.

Le tir est situé au chantier de MM. Lefebre et A. Duret, près le bassin; les heures du tir sont le matin depuis 7 heures jusqu'à 8 heures et demie; de 11 heures à 2 heures et depuis 3 heures et demie à la nuit.

Ch. Andrieux pourra donner des leçons aux personnes qui ne voudront pas venir au tir lorsqu'ils seront au moins cinq ou six, et les élèves qui voudront des heures particulières pour le tir s'entendront avec le professeur.

Il prévient le public qu'il a un très bel assortiment de pistolets et de fusils. 16 fév.—15.

VOITURES.—Reçues par le Louisville, l'Anglais, le Newark et autres arrivages: 8 gigs, 2 barouches, et d'autres articles semblables. Le soussigné tient constamment un assortiment complet de voitures de tout genre et d'une qualité supérieure. Le tout en vente comptant ou sur papier de ville, chez

W. WALTON. Rue de la Douane No. 12.

16 fév

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné reçoit par le navire Alabama, un assortiment de graines de jardinage qui le met à même de remplir les demandes qu'on voudra bien lui adresser.

PRE. LEMOINE, Rue Conti, No. 52, attenant à la Banque d'Orléans.

14 fév.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu James Rice Fitzgerald, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pont homologué, et la dite exécutrice déchargée de ses fonctions. Par ordre de la cour.

J. B. D. VOISIN, register.

22 fév

CIGARRES.—300 demi-boites cigares assortis, en magasin et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.

22 février

50 quarts de barils vin de Madère de Marseille, en magasin et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.

22 fév

A LOUER—Cette belle **PROPRIETE** ci-devant occupée par M. Antoine Abat, située à l'encoignure des rues Ursulines et Remparts. S'adresser à

DAVID OLIVIER, Rue Conti, No. 8.

11 fév—6

A VENDRE.—2 caisses mousseline Suisse, unie do. brodée do. pour rideaux, s'adresser à

THEOD. NICOLET & CO.

20 fév

BANQUE DE LA CITE, *Nouvelle-Orléans le 18 Février 1833.*

LES Actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une élection de douze Directeurs aura lieu à la maison de la banque, le Lundi, 4 Mars prochain, depuis dix heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après midi.

H. LAVERGNE, Caissier.

20 fév.

DE LA MOURLIERE, rue Royale No 254, a l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il tient à des prix très modérés, toute espèce de liqueurs françaises, ainsi que le véritable kirschwasser, et extrait d'absynthe suisse désirant augmenter sa clientelle, il se contentera d'un très modique bénéfice.

On peut lui faire des demandes par lettres; et en indiquant l'adresse par rue et numéro, on sera servi de suite.

23 janv

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.

F. BRIAULT.

14 jan

BANQUE DE LA CITE, NLLE ORLEANS, LE 21 JANV. 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une somme de quinze piastres par action devra être payée le 1er. Mars prochain, ou dans les dix jours suivans, et que d'après la 2de. section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.

H. LAVERGNE, Caissier.

23 janv

PERDU.—Un billet de $434,83 cts. signé par M. Tricot, à l'ordre de M. Dinet, et endossé par M. Soulé, a été perdu hier matin, rue de Chartres entre St. Pierre et Toulouse. La personne qui le trouverait est priés de le rapporter à M. Tricot, sellier, rue Condé, No. 56. Le billet ayant été acquitté hier même, ne pourrait être d'aucun usage entre les mains de que ce soit. 20 fév

LE soussigné étant pleinement autorisé à régler les comptes de l'ancienne maison SARGENT & LAWSON, donne avis à toutes les personnes qui ont des créances contre cette maison de les duement prouver et les lui présenter de suite, ou les déposer chez MM. Whiting & Slarke, à la Nouvelle-Orléans.

P. M. SARGENT, Exécuteur test. de J. Sargent, décédé

19 fév—3

GINGAS, FILETS A MARINGOUINS, HABITS ET CHAPEAUX.—1 caisse de tabliers, gingas 4-4 de première qualité; 5 de filets à maringouins, simples de couleur croisée; 1 malle d'habits bleus, 1re. qualité; 40 caisses de chapeaux gris et noirs, à vendre par

THOMSON & GRANT, rue de la Veille Levée, No. 41.

19 fév

VENTE PAR LE MARSHAL.

W. C. Charnock contre Chas Fredericks

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 9 mars, à 4 heures, sur les lieux, rue St. Charles, derrière le théâtre américain, un petit appenti et une partie de bois de charpente, saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.

22 fév

Melle. Totote Destrée contre F. Egan.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, par l'hon. C. Gayarré, juge président, de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, le 7 mars, à 4 heures, au principal, different meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.

21 fév

Joaquin Viosca contre J. et P. Puck.

EN vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 25 mars prochain, à midi, au Café Hewlett, une Esclave nommée ANNY, saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal

21 fév

Wm. Cotton contre Armand et Amélie Laboste, héritiers de Mélanie Drouet.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, Vendredi 8 Mars, à 4 heures, au principal, différens meubles saisis dans la demande ci-dessus.

L. DAUNOY marshall.

21 fév.

John Schorp contre J. Francis, h. c. l.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge associé de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, le 1er. mars, à 4 heures, au principal, 5 damejeannes, des pots, miroirs, 1 paire de chandeliers &c., saisis dans le procès ci-dessus.

L. DAUNOY, Marshall.

18 fév.

Le maire et aldermen de la Nouvelle-Orléans contre James Hopkins.

EN VERTU de deux alias fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge associé de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, jeudi, 21 mars, à midi, au café Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un terrain situé dans la rue Condé entre les rues Ursulines et de la Caserne, mesurant 60 pieds de face sur 200 de profondeur; saisi dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, Marshall.

15 fév.

George Aspen contre Rastrap.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 mars, à 4 heures, au numéro 83, rue Tchoupitoulas, 3 bancs à ouvrage, &c. et une partie de bois, saisis dans l'affaire ci-dessus.

LS. DAUNOY, marshal.

18 fév

Dans l'affaire de W. T. Thompson contre Titus.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés, par l'honorable J. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi, 2 mars, à 4 heures, au principal, 1 bureau, 1 bois-de-lit, 1 miroir, pelle et pincettes, tables, rideaux, &a., saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.

18 fév

John Longpré contre John Couteau; le même contre le même; le même contre le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés dans les procès ci-dessus, j'exposerai en vente le samedi, 23 février, à 4 heures, sur les lieux au bayou St. Jean—un billard, un comptoir, des tablettes, liqueurs, 5 tables et différents autres objets, compris ce qu'il y a dans la maison.

On vendra aussi, en vertu des mêmes writs, sur les lieux occupée par le défendant au coin des rues de Commerce et Girod, lundi, 25 février, à 5 heures, tout ce que contient le café tenu par le défendant, se composant d'un comptoir, de tablettes, miroirs, tables, armoires, chaises, un buffet, 2 horloges, 2 tables à manger, des ustensiles de cuisine, &c. et différents autres articles.

L. DAUNOY, Marshal.

7 fév

Earl Clapp contre la goëlette Ulysses, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 15 mars prochain, rue de Chartres et St. Louis, la goëlette Ulysses, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus. [11 fév.]

LOUIS DAUNOY, Marshal.

Collins vs. Bradley.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, le 27 février, à 4 heures, au Principal, une malle, un fusil, un pupitre et un cadran, saisis dans l'affaire ci dessus.

L. DAUNOY, Marshal.

9 fév

R. Pérez vs. Joseph Mirà.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orleans, j'exposerai en vente, mercredi, le 27 février à 4 heures, au Principal, 3 vitres, différents pistolets un assortiment d'outils d'armurier, saisis dans l'affaire ci-dessus, et un banc, saisi dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, Marshal.

9 fév

Emerson vs. Langston.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité de la Nlle. Orléans, j'exposerai en vente, le 26 février, à 4 heures, au Principal, différents articles et meubles, tels que glaces, lampes, chaises, bois de lits, matelats poterie &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, Marshal.

9 fév

E. Déberque contre Pierre Cazenave n. c. l.

EN vertu d'un alias de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Laneuville, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 22 février prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, un certain lot de terre désigné sous le No. 8 dans l'îlet No. 36, ayant 60 pieds de face sur la rue de la Douane et 139 pieds 5 pouces de profondeur sur la rue Robertson, le dit terrain saisi dans le procès ci-dessus.

L. DAUNOY, marshal.

22 janv

VENTE PAR LE SHERIF—*Valery Delassize contre John Doherty & Wm. Doherty.*—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, il sera vendu comptant à la Cour de Paroisse de Jefferson, à 1 heure de l'après-midi, le 1er. de mars prochain, les propriétés suivantes, savoir: le bail d'une portion de terrain, située sur la batture du faubourg Livaudais, avec le moulin à eau à scier et toutes les constructions qui sont dessus, il a y aussi une bonne maison d'habitation en bois de cyprière, ayant quatre appartements et susceptible d'être transportée en partie sans être endommagée; l'acheteur aura le droit de tout emporter des lieux, à l'expiration du bail, c'est-à-dire, la machine et la maison, le bail est pour dix-huit mois encore, à partir de ce jour au loyer de $20 par mois, payables 4 fois par an, la provision de cyprière sera vendue en même temps.

Paroisse de Jefferson, 28 janvier 1833.

J. CHARBONNET, shériff.

23 jan

VENTE PAR LE SHERIFF.

David Adams contre Wam. Doherty.

PAR ordre de saisie à moi adressé par l'honorable la Cour du premier District judiciaire, il sera vendu comptant, à la cour de Paroisse de Jefferson, faubourg Lafayette, à l'heure de l'après-midi, le 8 mars prochain, un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, à environ 4 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant deux arpents de face sur la route publique, le long du bord du fleuve, sur 5 arpents de profondeur, à partir en direction parallèle de la ligne de la route la place éloignée de la rivière, le tout formant un parallélograme à angler droite, borné d'un côté par la propriété de C. F. Visinier, et de l'autre et par dernière par la plantation de L. C. Delery. Aussi, tout le terrain entre la dite route publique et le bord du fleuve, et non coupris dans la description cidessus; avec le droit à la battière nouvellement formée, ou qui le sera ci après, et les batisses et constructions, droits et privilèges appartenant à dite propriété. Pour payer et satisfaire à la demande du plaintiff.

Paroisse de Jefferson, 2 février.

JQUE. CHARBONNET, jr. Sheriff.

4 fév

VENTE PAR LE SHERIFF.

COUR DE DISTRICT—John Finnerty, demandeur contre Virginie Shaw, femme de James S. Shaw, et son mari, défendeurs.—En vertu d'un ordre de saisie à exécution à moi enjoint, il sera vendu au comptant, à la cour de paroisse, dans le faubourg Lafayette, le 1er. mars prochain, le lot entier de terrain situé dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, marqué No. 3 dans le plan fait par Joseph Pilié, arpenteur de la cité, le 20 juillet 1831. Le dit lot No. 3 ayant 23 pieds 2 pouces ½ de face, mesure anglaise, sur la ligne de la rue de la Levée, sur le chemin public; et ayant de profondeur, entre lignes parallèles, 99 pieds 2 pouces sur le côté fermant la propriété de Joseph Mensinen, et 96 pieds 3 pouces ½ sur le côté adjoignant la rue Philippe, pour payer et satisfaire à la demande du demandeur, intérêts et frais.

Paroisse de Jefferson, 26 janvier.

JACQUES CHARBONNET, shériff.

5 fév

VIN ROUGE, VIN MUSCAT, BOUTEILLES VIDES, &c.—La cargaison du brick Howard, de Marseille, (ayant droit au drawback) et en débarquement est offerte en vente par les soussignés, elle est composée comme suit:

400	barriques vin rouge, étampées Bethfort, Ponset et Grousset de Granier.
59	demi barriques do. do.
500	caisses vin muscat de Frontignan.
314	paniers huile, grandes bouteilles.
100	demi paniers do. do.
200	caisses capres, anchois, olives, &c.
100	caisses vermicelli et macaroni.
10	caisses fromages têtes de mort.
30	balles amandes à la dame.
1	caisse de marons rotis.
300	paniers de bouteilles vides.
25	balles bouchons mi-longs 30m. chaque.
5	do. do. à damejeanne.

Les articles ci-dessus ont été choisi avec soin et sont garantis pour être de la première qualité.

CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11.

19 fév

[...] de la Nouvelle Orléans.—[...] contre *ses pétitionnaires*, leurs créanciers.—La cession de biens des pétitionnaires étant acceptée par le bénéfice de leur créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une réunion des créanciers des dits pétitionnaires aura lieu au bureau de L. Caire, not. public, lundi, 4 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires des pétitionnaires et en même temps toutes procédures contre leurs personnes et leur biens seront [suspendues].

F. BUISSON, greffier.

20 fév—3

COUR de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian Juge.—*Paul Vidal contre ses créanciers.*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire, aura lieu en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, mardi, 26 courant, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses biens seront suspendues.

Par ordre de la Cour, F. BUISSON, greffier.

14 fév—3

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable Juge Maurian. *Joshua Winters contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, une réunion des créanciers du pétitionnaire, aura lieu chez Wm. Christy, notaire public, le 23 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et en même temps tes procédure contre sa personne et ses biens seront suspendues. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. P. BUISSON, Dép. Greffier.

18 fév

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable juge Chs. Maurian.—*Michel Maher, J. L. M. Dumarin, Estrumel & Courroll contre Francis McMannus, pour une livraison forcée.*—Un ordre de sequestre est émis contre la propriété de François McMannus, qui sera trouvée dans cette paroisse. Une réunion des créanciers du dit McMannus, au bureau de Hugues Pédesclaux, notaire public, samedi le 23 Mars prochain, pour nommer des syndics, pour prendre possession de la propriété, à sequestrer et pour administrer les biens de l'insolvable, en général pour le bénéfice de ses créanciers; Benjn. K. Elliott, est nommé pour représenter le dit Francis McMannus, absent, et en même temps, il est ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit Francis McMannus, seront suspendues.

Par la ordre Cour, F. BUISSON, Dép. Greffier.

18 fév

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES, (ANGLAISE, FRANCAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement appriées, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

100 Caisses d'olives—50 caisses de vin de Chambertin, 1ère. qualité—50 do. do. Pomard, do. 50 barils de vin de Bordeaux, en vente chez

JULES LEBLANC, No. 103, rue Royale.

6 fév

593 PEAUX de bœuf sèches espagnoles, 900 livres vieux cuivre, en débarquement de la goel. Eagle, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

5 fév

ON demande à louer un jeune nègre ou mulâtre de 15 à 16 ans, au fait du service. S'adresser rue Royale, au coin de la rue St. Philippe. 5 janv.

TRAITES sur Paris, Bordeaux et Marseilles en vente chez

JULES LEBLANC, No. 103 rue Royale.

6 fév

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par

THEOD. NICHOLET & Co.

22 janv

A VENDRE en bassin, par les soussignés, bois de chauffage, frêne et chêne; do. pin; brique à feu de Pensacola; do. du lac; brai et goudron; charbon; bois de charpente.

C. GUESNARD & ALPUENTE,

7 fév

VIN DE CHAMPAGNE de qualité supérieure: reçu par le Boreas, du Havre, et à vendre par les soussignés, 50 paniers vin de Champagne consistant en Ayta chè 1825, Hautvilliers 1825, de la marque de Jacquesson et fils.

E. JOHNS et Co.

Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commune. 18 fév.

TOILE A DRAPS, convenable pod. les marchés mexicains—70,000 varas toile coton écrue 4/4 des meilleures manufactures, en débarquement du navire Ferry Thompson, de Boston, à vendre par

LINCOLN et GREEN.

15 fév.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes et de la débilité qui en résultent, et des affections hydroplitiques, la faiblesse résultante de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau à la visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve convaincante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoi qu'on peut se procurer chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD, rue de Chartres, No. 89.

15 fév

513 SACS de café 1re qualité, en débarquement du brick Leo, de la Havane,

2 balles de couvertures de Granier.

45 paniers de vin de Champagne,

20 boites do. do.

55 boites de Leoville vin rouge de Dissert, à vendre par

T. NICOLET & CO.

18 fév

PLATRE DE PARIS ET CIMENT ROMAIN.—100 barils de plâtre de Paris et 50 barils de ciment Romain, en magasin et en vente chez

JAMES KAIN, & STROUD, rue Bienville, No. 59.

18 fév

M. JUETTE, rue St. Philippe, entre la Levée et la rue Condé, arrivant de France, offre à vendre un assortiment de marchandises françaises, telles que

- Vin de Bordeaux rouge très-bon;
- Vin de Bordeaux blanc en tierçons;
- Vin d'Arjon, mousseux, de 1825 en paniers;
- Vin de Champagne, de 1825;
- Vin rouge et blanc, par caisse;
- Guignolet d'Angers;
- Sirop Groseille, framboisé; Marasquin;
- Liqueurs assorties;
- Fruits à l'eau-de-vie, prunes, poires, et cerises;
- Sardines à l'huile; Fromage Gruyère, par meule;
- Harricots de Soissons, en baril;
- Gourganes, do. Antilles;
- Fusils de chasse, très-longs et garantis;
- Pistolets de poche et de duel;
- Ustensiles de chasse;
- Cannes à épée et à sabre; Poignards;
- Cirage anglais en boite, Fil à voile;
- Mouchoirs de challi en fil blanc et couleur;
- Mouchoirs de batiste blancs; Batiste pour chemises;
- Chemises de fil, pour hommes et pour femmes;
- Toile à draps et à chemise;
- Linge de table en fil et en coton damassé;
- Nécessaire garnis, pour homme et pour femmes;
- Coutil russe et toile grise pour pantalon;
- Tapis de Bruxelles;
- Collection de jolis paniers, charrettes et berceaux d'enfans;
- Fausse bijouterie et dorures;
- Ballets de crin, brosses à habits;
- Bas de soie pour hommes et femmes;
- Gants de soie en peau;
- Souliers fourrés et brodequins pour femmes;
- Sabots de bois;
- Filets de pêche, épervié et carlé de seine;
- Chapeaux feutre blanc;
- Fleurets montés et non montés;
- Masques et gants d'armes;
- Faïences de Rouen, en gros et en détail, allant sur le feux;
- Lassé, soie et fil;
- Fleurs et bobechis artificielle;
- Et mille autres objets qui ne sont point designés.

15 féb—15.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse Jefferson—Cour des Preuves.—Succession de Francisco Mozo, il sera vendu par le juge soussigné, remplissant d'office les fonctions d'exécuteur, le mardi, 5 mars prochain, à l'heure de l'après-midi, à la cour de paroisse du faubourg Lafayette, les esclaves suivant savoir:

PRESCILLA, âgée d'environ 17 ans, et **GEORGE** d'environ 16 ans. Conditions de la vente, la moitié comptant, la balance à 4 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à paiement final.

Paroisse Jefferson, 30 janvier 1833.

J. M. HARANG, juge.

30 janv—6.d30j

AGENCE générale d'Everitt, pour propriétés foncières, rue St. Louis, No. 10.—Propriétés foncières de tout genre, achetées et vendues, louées, prises à bail ou échangées; maisons ou parties de maisons, magasins et partie de magasins loués ou pris à bail; esclaves achetés, vendus ou échangés; billets n'ayant pas cour achetés et vendus aux termes les plus modérés. On y achète aussi des monnaies d'or et d'argent de tout genre. 21 fév

COUR DE PREUVES.—Attendu que Mad. Ve. Chabaud a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Chabaud, son époux; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

J. B. D. VOISIN, rég.

21 fév

BOURGOGNE MOUSSEUX.—100 caisses de vin blanc Bourgogne mousseux d'une qualité supérieure, à vendre par

A. QUERTIER & BOUTIN.

14 fév

PEAUX ET VIEUX CUIVRE—593 peaux Espagnoles sèches, 900 livres de vieux cuivre, qu'on vient de recevoir par la goëlette Eagle, et en vente chez

HARRISON BROWN & Co. No. 117, rue Royale.

5 fév

PAPIER DE PAILLE.—1500 rames papier à envelopes, en magasin et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO. rue Royale, No. 117.

22 fév